



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

29 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 29 octobre 2024, à la mairie sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
Mme Johanne Lebel, conseillère du district 1 (L'Île-du-Havre-Aubert)
M. Hugues Lafrance, conseiller du district 2 (L'Étang-du-Nord)
M. Georges Painchaud, conseiller du district 3 (Cap-aux-Meules et L'Île-d'Entrée)
M. Roger Chevarie, conseiller du district 4 (Fatima)
M. Benoit Arseneau, conseiller du district 5 (Havre-aux-Maisons)
M. Bernard Richard, conseiller du district 6 (Grande-Entrée)

Sont aussi présentes :

Mme Sharon Clavet, directrice générale
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque vingt personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 10 par le maire, Antonin Valiquette.

R2410-1432

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Bernard Richard,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Services municipaux
 - 4.1 Administration
 - 4.1.1 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus
 - 4.2 Travaux publics
 - 4.2.1 Octroi d'un contrat – Centre d'acquisition gouvernemental pour le regroupement des achats de véhicule – Acquisition de véhicules de service



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

29 octobre 2024

No. de résolution
ou annotation

- 4.3 Infrastructures et bureau de projets
- 4.3.1 Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 492-2 – Protection contre l'érosion du secteur Gros-Cap – Village de L'Étang-du-Nord
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

ADMINISTRATION

R2410-1433

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus

En vertu des dispositions de la Loi sur les élections et référendums, tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires. Une copie de ces documents sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

TRAVAUX PUBLICS

R2410-1434

Octroi d'un contrat – Centre d'acquisition gouvernemental pour le regroupement d'achats des véhicules – Acquisition de véhicules de service

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'acquérir des véhicules aux fins des activités du Service des travaux publics et du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est inscrite dans le processus de regroupement d'achat de véhicules municipaux du Centre d'acquisition gouvernemental pour les véhicules de remplacement prévus au plan de renouvellement présenté au conseil à l'automne 2023;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

29 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE les véhicules achetés seront livrés à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine suite à l'appel d'offres du Centre d'acquisition gouvernemental;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Bernard Richard,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à la majorité des voix

d'accepter l'offre du Centre d'acquisition gouvernemental pour l'acquisition des véhicules suivants :

- VUS Toyota RAV4 de l'année 2024, au prix de 34 000 \$, plus les taxes applicables;
- Chrysler Grand Caravan de l'année 2024, au prix de 48 000 \$, plus les taxes applicables;
- Chevrolet Silverado 1500 de l'année 2024, au prix de 56 000 \$, plus les taxes applicables;
- Chevrolet Silverado 2500 de l'année 2024, au prix de 69 000 \$, plus les taxes applicables;

de mandater la directrice des services administratifs et de la trésorerie, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces achats et à en assurer la gestion;

de financer ces dépenses comme suit :

pour l'achat du VUS Toyota RAV4 de l'année 2024, à même le surplus d'aqueduc de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

pour l'achat de la fourgonnette Chrysler Grand Caravan de l'année 2024 et de la camionnette Chevrolet Silverado 1500 de l'année 2024, à même le fonds de roulement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et remboursable sur une période de 6 ans;

pour l'achat de la camionnette Chevrolet Silverado 2500 de l'année 2024, à même le budget de fonctionnement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

INFRASTRUCTURES ET BUREAU DE PROJETS

R2410-1435

Rapport et dépôt des soumissions – Attribution de contrat – Appel d'offres n° 492-2 – Protection contre l'érosion du secteur Gros-Cap – Village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE le Cadre pour la prévention des sinistres (CPS) du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) a autorisé un projet visant la protection du rivage dans le secteur du Gros-Cap, dans le village de L'Étang-du-Nord, pour sécuriser une partie du chemin municipal;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

29 octobre 2024

- CONSIDÉRANT QUE le MSP a financé et fait produire l'analyse de risques du secteur et le concept retenu pour les travaux de protection;
- CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public a été lancé le 11 octobre dernier avec la documentation technique et administrative préparée par la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM);
- CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été déposée, soit celle des Entreprises Larebel inc., et que le prix a été négocié;
- CONSIDÉRANT QU' au terme de cette négociation, le soumissionnaire accepte de revoir son prix à 3 364 813,16 \$, plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE le budget du projet permet de couvrir l'ensemble des coûts de travaux contenus dans la soumission, tout en se gardant une contingence de projet;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être terminés pour le 31 janvier 2025;
- CONSIDÉRAN QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est toujours en attente de certaines autorisations gouvernementales pour procéder audits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'attribuer le contrat de construction de l'appel d'offres n° 492-2 pour les travaux de protection du rivage dans le secteur de Gros-Cap, dans le village de L'Étang-du-Nord, aux Entreprises Larebel inc.;

d'autoriser cette entreprise à débiter les travaux de transport et d'entreposage des matériaux prévus au projet, mais d'interdire toute installation de ceux-ci avant l'obtention des autorisations gouvernementales attendues;

d'autoriser le directeur du bureau de projets ou, en son absence, à la directrice générale, à signer tout document relatif à ce contrat et d'en assurer la gestion;

d'affecter toutes les dépenses associées à ce projet à l'entente convenue avec le ministère de la Sécurité publique du Québec et son Cadre pour la prévention des sinistres (CPS), portant le numéro CP 21-22-16.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

29 octobre 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- Déclaration d'intérêts pécuniaires des élus;
- Augmentation des taxes municipales est à prévoir à la suite de l'achat de nouveaux véhicules et interrogation quant à la disposition des véhicules qui seront remplacés;
- Possibilité de projet de logements pour les personnes à revenus modiques;
- Lieux de protection contre l'érosion du secteur Gros-Cap, dans le village de L'Étang-du-Nord;
- Questionnement à savoir si des logements pour les itinérants sont prévus à la suite du projet de construction des 60 logements du CISSS des Îles;
- Pourcentage d'occupation des chambres louées par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à l'Auberge du Port pendant la saison estivale 2024;
- Portrait du nombre de logements requis pour combler la pénurie;
- La pertinence de construire de plus petits logements en collaboration avec l'OMH;
- Occupation de la propriété, appartenant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, située au 130, chemin de Gros-Cap, dans le village de Cap-aux-Meules.

R2410-1436

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Bernard Richard,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 18 h 43.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière